

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 10 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 10 mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, au siège social du syndicat, sous la Présidence de Monsieur CARRIERE.

Date de convocation : 26 février 2016

Date d'affichage de la convocation : 26 février 2016

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 13

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Guy MAROTTE, Michel FRANGEOT, Camille SEGUIER.

Villevieille : William PAU, Bernard COURGEON.

Boisseron : Alain ROUS, Jean REVERSAT, Francis PRATX.

Saussines : Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE.

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Boisseron : Loïc FATACCIOLI (suppléé par M. PRATX).

• **MEMBRES EXCUSES**

Villevieille : Jérémy MACALUSO, Philippe GORRETA (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Francis PRATX.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2016

2016-03.01	Nombre de votants : 12	DEPOT DES PERMIS DE DEMOLIR DES ANCIENNES STATIONS D'EPURATION
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir des anciennes stations d'épuration de Sommières et Boisseron et, d'une manière générale, à effectuer toutes les formalités administratives en matière d'urbanisme dans le cadre du démantèlement des anciennes stations d'épuration.
2016-03.02	Nombre de votants : 12	ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Compte de Gestion du Receveur Syndical pour l'exercice 2015. Ce Compte de Gestion, dont les écritures, identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2015, n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.
2016-03.03	Nombre de votants : 11	ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2015
	Pour : 11	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • D'approuver le Compte Administratif 2015, qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Syndical, • D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015, soit 234 958,04 €, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé). • Le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2016, soit 1 279 295,08 €.
2016-03.04	Nombre de votants : 12	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • D'approuver les orientations budgétaires qui lui sont proposées, • De décider de réaliser prioritairement les travaux de l'avenue Mistral à Boisseron, en termes de travaux de collecte réseaux.
2016-03.05	Nombre de votants : 12	DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DE L'AVENUE MISTRAL A BOISSERON
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • D'approuver les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pour un montant de 290 000 € HT, • De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 30 % et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 %, • D'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence l'Eau et à la verser au syndicat, • De s'engager dans une démarche de qualité dans la mise en œuvre du chantier et conformément à la charte qualité LR (mise en concurrence sur des critères de mieux disant et réalisation des contrôles préalables à la réception des ouvrages par un organisme extérieur).
2016-03.06	Nombre de votants : 12	GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE LA PVR ESCOUTO POUL A SOMMIERES
	Pour : 12	<u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide : • De constituer le groupement de commandes avec la Mairie de Sommières, • D'approuver la convention de groupement de commandes, • De désigner la Mairie de Sommières comme coordonnateur de ce groupement, • D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

Le Président, Régis CARRIERE

